



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MAI 2019**

Aujourd'hui, mardi vingt et un mai deux mille dix-neuf, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Étaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme LENEVEU Hélène, M. GUIRAL Lionel, M. ROUET Thibaut, M. SENNAC Pierre-Louis, Mme DIRAT Laurence, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. TILLIE Christophe, M. CASTANG Stéphane.

Étaient excusés : Mme BESSOU Evelyne (**procuration** donnée à Mme LASFARGUES Geneviève), Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (**procuration** donnée à M. COLIN Henri), M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine (**retard** - arrivée à 19h50), M. LAGARRIGUE Clément (**procuration** donnée à M. BOUILLAGUET Vincent), M. MAFFRE Jean-Luc (**procuration** donnée à Mme RIVIERE Brigitte), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 27

Excusés : 8

Procuration(s) : 5

Secrétaire de séance : Thibaut ROUET

Pour information, suite à une erreur matérielle, la décision 2019-150 apparaît 2 fois dans le relevé des décisions.

Point n° 5 : Programme voirie 2019 – Réfection des trottoirs – Fonds de concours de la Ville de Cahors au Grand Cahors -> la commune de Cahors versera un fonds de concours de 250 000 € du budget général de la Ville. Le Conseil communautaire réuni le 16 mai a délibéré concordamment à la présente.

Point n° 8 : Adhésion à l'association des Maires pour la Paix : lire le « 29 juillet » et non le « 30 juillet » puis lire « inaugura la première route mondiale sans frontière n° 1 » et non « inaugura la première route mondiale de la Paix ».

Le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 18 février ? Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention en début de séance ? Stéphane CASTANG et Geneviève LAGARDE.

M. Stéphane CASTANG : (inaudible)

Mme Geneviève LAGARDE :

À la veille s'un scrutin destiné à renouveler le Parlement Européen, je ne peux pas me taire. Sur l'Europe, on ne nous dit que rarement la vérité. Car, aujourd'hui, l'on n'entend que la voix de ceux qui veulent la détruire. L'Europe serait selon eux le règne de la technocratie de la Commission, comporterait un déficit démocratique, accroîtrait les réglementations tatillonnes, ne servirait que les intérêts des multinationales, nous impose l'austérité, détruit nos emplois, est antisociale, permet la libre circulation des terroristes et des criminels, l'Europe est une passoire, ses travailleurs détachés aggravant le dumping social ...

N'écoutons pas les sirènes du national populisme. Regardons la France, sa superficie à l'échelle du monde, même si nous devons au génie du général De GAULLE d'être membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, même s'il a doté le France de l'arme nucléaire, même si la France a un niveau de développement important, seule, le France n'est rien. Avons-nous oublié que le XX^e siècle a été jalonné de 3 guerres ? Deux guerres qui ont occasionné l'extermination de millions d'êtres humains parce que les peuples d'Europe se détruisaient ? Une guerre froide qui a coupé l'Europe en deux pendant 40 ans et qui comportait en permanence un risque de destruction nucléaire ? L'Europe, elle, vient de nous offrir 74 ans de paix. Mais, ne feignons pas d'ignorer les nouveaux dangers qui nous guettent. À l'Ouest, TRUMP gesticule, gouverne et menace à coups de tweets, il remet clairement en cause l'automaticité de la protection militaire américaine de l'OTAN, il pratique une politique protectionniste, niant les effets du réchauffement climatique, reniant les accords de Paris, attisant les tensions avec l'Iran, la Chine et d'autres encore.

À l'Est, la Russie de POUTINE ressent une nostalgie impériale. N'a-t-elle pas annexé la Crimée au nez et à la barbe du reste du Monde ? Le monde musulman est sujet à des convulsions obscurantistes et les guerres fratricides qui le traversent entraînent des vagues de réfugiés, de demandeurs d'asile ou de migrants économiques que nous ne pouvons réguler qu'à l'échelle de l'Europe. La Chine s'est éveillée, comme l'Inde, le Brésil et d'autres encore. Chaque pays du Vieux continent a subi une perte d'influence manifeste. Les empires coloniaux ont disparu et c'est heureux. En 1960, souvenons-nous de ces chiffres, la planète comptait 3 milliards d'individus, l'Europe, 500 Millions, 20 % de la population mondiale, 1 sur 6. L'Europe était alors le centre du monde, pour le pire, mais aussi le meilleur souvent. En 2050, la Planète comptera 10 milliards d'individus, l'Europe toujours 500 millions. 1 sur 20,5 % de la population du Monde. Pour juguler cette perte d'influence à l'échelle mondiale, l'Europe doit s'unir plus encore. Unie, elle peut résister. L'Europe doit se doter d'une Défense européenne avec un budget commun. L'Europe doit se doter d'un Parquet européen contre le terrorisme, d'une Police européenne aux frontières. Elle doit devenir la première puissance verte, inscrire dans toutes ses politiques publiques des enjeux de développement durable et investir pour sauver l'Humanité du péril du dérèglement climatique et de la perte de la biodiversité. L'Europe doit aussi prendre la tête de l'innovation et révolution

numérique. Elle doit constituer le plus large espace de justice sociale et fiscale. Le fer de lance du droit des femmes et de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations. Cette Europe doit continuer à aider au développement de ses territoires ; à titre d'exemple pour être un peu plus concrète : en ce qui concerne le nôtre de territoire, des aides ou des programmes européens ont été très bénéfiques, nous ne le savons pas assez. Ainsi, en prenant en compte l'une des ambitions de la stratégie Europe 2020 visant à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, nous avons pu obtenir de l'Europe qu'elle nous aide à conforter l'offre de formation du territoire à travers la modernisation de notre centre universitaire Maurice Faure qui a bénéficié d'une aide conséquente, 1,6 M€ du FEDER et 1 980 000 € du CPER.

Ainsi encore, l'Europe a financé le projet de recomposition urbaine, commerciale et hydraulique à hauteur de 200 000 €, mais bien sûr, ma liste n'est pas exhaustive. Il nous reste encore beaucoup à faire, car l'Europe est en chantier. Mais nous avons 2 capitaux à défendre : la solidarité, la protection sociale et la démocratie. Mais, soyons vigilants : les populistes veillent ! En Italie, en Hongrie, et attendent leur heure en France en Pologne et ailleurs. De grâce, ne les laissons pas faire pour préserver l'avenir de nos enfants. Les démocrates sont pro-européennes. Les populistes sont eurosceptiques. Le 26 mai, donnons plus de légitimité et demain plus de pouvoirs à ce parlement européen qui nous représente dans nos diversités, qui sont aussi notre richesse, dans notre identité et notre espérance pour demain.

M. Christophe TILLIE :

Je serai plus bref que Geneviève LAGARDE, mais je vais un peu dans son sens en ce qui concerne le développement durable. Le 10 mai dernier, l'Union européenne a atteint son jour de dépassement. Celui au-delà duquel elle va commencer à vivre en allant au-delà de la biocapacité de notre planète, au-dessus de ses moyens écologiques en quelque sorte. Si toute l'Humanité consommait autant de ressources que les Européens, elle utiliserait l'équivalent de 2,8 planètes Terre pour subvenir à ses besoins. La biodiversité est menacée, engendrant des conséquences directes sur l'Homme. Un résultat bien au-dessus de la moyenne mondiale qui se situe autour de 1,7 Terre. Si la population européenne ne représente actuellement que 7 % de la population mondiale, les Européens utilisent à eux seuls 20 % de la bio capacité de la Terre. Le jour du dépassement a dramatiquement avancé dans l'année ces dernières décennies, passant du 13 octobre en 1961 au 10 mai cette année. Pour information, le jour du dépassement mondial était le 1^{er} août 2018. Merci.

ORDRE DU JOUR

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

M. Stéphane CASTANG :

Je souhaite intervenir au sujet de la délibération 2019-120 qui est relative à la retranscription des Conseils municipaux. Je voulais, maintenant, avec un petit peu de recul sur cette opération, connaître le prix, parce que là, « les prestations seront payées sur facture ». Certaines prestations sont maintenant passées, est-ce qu'on peut savoir combien ça coûte aux Cadurciens ? Par exemple, le dernier compte rendu de 28 pages ?

Le Maire :

On vous transmettra l'ensemble des tarifs.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n° 1 – Budget principal 2019

M. Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'une délibération technique, budgétaire, on en a l'habitude, pour financer les projets et maintenir les équilibres et donc, il s'agit d'ajuster les crédits déjà ouverts lors du budget 2019 et les compléter de la manière suivante : vous avez en investissements un équilibre à 200 000 € pour 2 opérations, les études pour le palais de Via, l'ancienne prison pour 100 000 € et 100 000 € de prévisions suite à l'éboulement qu'il y a eu au-dessus de la Fontaine des Chartreux sur la route. C'est une prévision, évidemment. Ces deux sommes de 100 000 € sont financées, une partie du RC TVA 2018, 72 000 €, des subventions attendues pour le Palais de Via à hauteur de 40 000 €, des ventes de terrains à Englandières, 24 000 € et un virement de la section de fonctionnement. En fait, on se sert des provisions que l'on avait pour les dépenses imprévues à hauteur de 64 000 €. En fonctionnement, 29 207 € de dépenses ajustées, il s'agit d'un compteur d'eau pour un Algeco de la halle provisoire, une expertise de la flottabilité du ponton de Cahors Plage, un ajustement des crédits pour l'accueil des artistes au théâtre et puis l'entretien du chemin Saint Mary. Le reste, ce sont des plus et des moins qui s'annulent.

M. CASTANG vote contre.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT, M. GRINFEDER s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

2. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2019

M. Vincent BOUILLAGUET :

Le 2 avril dernier, on avait attribué des subventions aux associations et organismes publics de par le vote global, aujourd'hui, il s'agit de verser les subventions prévues, mais on ne les verse pas à tout le monde, on les verse aux associations dont le dossier est aujourd'hui complet, on en a toute l'année qui arrivent, vous en avez l'habitude, désormais, et donc, dès que les dossiers sont complets, on peut procéder au versement et vous avez la liste des associations bénéficiaires sur les 2 pages qui suivent.

Mme Brigitte RIVIERE :

Il nous est arrivé de nous abstenir sur les subventions aux associations. Là, nous allons voter pour, parce que je trouve que, par exemple, par rapport à la Culture, il y a eu beaucoup d'efforts faits pour établir des critères de répartition. Donc là, nous allons voter pour parce qu'un vrai effort a été fait à ce niveau-là. Donc je trouve ça très bien.

Le Maire :

Je vous en remercie et je crois que c'est effectivement justifié parce que l'objectif est d'essayer dans un domaine comme la Culture qui reste assez subjectif, de mettre des critères qui pourraient être partagés assez largement.

Adopté à l'unanimité.

CŒUR DE VILLE

Arrivée de Mme BOUIX à 19h50

Présents : 28

Excusés : 7

Procuration(s) : 5

3. **Convention tripartite entre Action Logement, la Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors – Action Cœur de Ville**
4. **Appel à projets « Réinventons nos cœurs de Ville » sur le site Palais de Via à Cahors – Autorisation de lancement de cette opération**

M. Michel SIMON :

Pour la convention Action Logement et « Réinventons nos cœurs de Ville », je vais utiliser un PowerPoint pour remettre ces 2 délibérations dans un contexte plus large en partant de cette diapositive que l'on promène avec Monsieur le Maire aux 4 coins de la France et qui est très symbolique sur la qualité esthétique, la beauté de notre Ville et de son environnement. Partant de là, tout n'était pas rose, évidemment, mais nous avons enclenché un processus depuis 2008 qui montre une concentration de 2008 à maintenant sur l'évolution de la reconquête de la centralité de Cahors au travers de notre opération Cœur d'Agglo. Ce concept de construire la Ville sur la Ville a été initié en 2008 à partir de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur dans lequel nous avons eu la très forte contribution d'Alexandre MÉLISSINOS, qui avait pu définir à travers ce projet un véritable projet urbain, une stratégie, des moyens, des outils pendant tout ce premier mandat et également, l'amorce du premier travail opérationnel au travers de la première opération façade et du début de la requalification des espaces publics. Dès 2014, ce mouvement s'est amplifié et a balayé les 5-6 axes de travail qu'on s'était donnés à partir de la valeur patrimoniale de cette Ville, cette requalification patrimoniale, en axant les interventions sur l'habitat, le commerce, le stationnement, la mobilité, la tranquillité du Centre-Ville, les équipements structurants, etc. Donc la Ville était dans cette dynamique et en 2018, suite à la conférence nationale des territoires que le Premier ministre avait présidée ici à Cahors le 14 décembre 2017, la Ville a été retenue parmi les 222 Villes d'Actions Cœur de Ville ; c'était en avril 2018 et en 2019, donc, nous rentrons dans une phase de déploiement de cette action avec maintenant, vraiment, des outils nouveaux et c'est pour amorcer ces nouveaux outils qui vont permettre aux Cadurciens de participer à cette reconquête, à cette dynamisation de la Ville.

Je vais aborder ces éléments plus particuliers sur Action Logement et Réinventons nos Cœurs de Ville. Donc pour Cœur d'Agglo, nous avons eu cette démarche transversale et cette convention Action Cœur de Ville signée le 13 juillet 2018 fait que Cahors, maintenant, se retrouve parmi les premières villes d'Occitanie à engager un déploiement complet et totalement opérationnel de cette démarche.

Ce déploiement se traduit par l'instauration au travers de la loi Elan entre autres de l'opération de revitalisation de territoires. Cette opération de revitalisation de territoires est un marqueur maintenant de ces 222 villes sélectionnées en avril 2018, mais également de toutes les villes qui s'engageront dans ce type de processus de politique de redynamisation des centres anciens, que ce soient des villes moyennes, petites villes, des villes de plusieurs tailles, il n'y a pas de limites à ces objectifs, mais par contre, il fallait engager tout ce dispositif de préparation, de stratégies, d'outils et de moyens à mettre en œuvre.

Cette opération de revitalisation des territoires concerne donc un périmètre un peu plus élargi que la simple boucle de Cahors pour permettre aussi à tous les vecteurs d'attractivité de la Ville d'intervenir autour de la rivière entre autres pour ce qui peut concerner aussi l'attractivité touristique et tous les faubourgs qui bordent la rivière Lot face au cœur de la Ville ; c'est ce périmètre qui a été proposé et validé par l'ensemble de nos partenaires et pour lequel maintenant, les financements sont obtenus sur nos différents projets, la halle, le complexe cinématographique mais également, les rénovations des rues avec la rue du Château du Roi qui vont être engagées le second semestre de cette année, l'Office de Commerce et de l'Artisanat, un projet extrêmement important travaillé avec l'association des commerçants et les deux chambres consulaires, l'îlot de la rue du Pont Neuf, etc.

Mais au travers de cette ORT, Opération de Revitalisation des Territoires, il y a des outils extrêmement marquants pour nos acteurs économiques.

Le premier et c'est celui qui fait l'objet de la délibération numéro 3, c'est l'intervention d'Action Logement.

Enfin, nous avons un retour sur notre Territoire de la contribution de nos entreprises qui paient ce qu'on appelait dans le passé et qu'on appelle toujours, le 1 % patronal, c'est-à-dire, la contribution des entreprises de plus de 10 salariés pour le logement de leurs salariés. Jusqu'à présent, cet argent qui était récupéré sur l'ensemble des entreprises du Territoire national, n'était fléché que sur ce qu'on appelait les Territoires tendus, c'est-à-dire les métropoles. C'est-à-dire nos entreprises, qu'elles soient de Figeac, qu'elles soient de Cahors, qu'elles soient de Biars ou de Saint-Céré contribuaient et cet argent était refléché sur Toulouse Métropole. Avec Action Cœur de Ville et donc avec les deux Territoires de Cahors et de Figeac, on va pouvoir rebénéficier de cette contribution de nos entreprises et donc participer positivement à l'action de logement des salariés des entreprises de notre Territoire.

Donc c'est quelque chose enfin de vertueux et c'est une des grandes satisfactions de cette opération Action Cœur de Ville que de remettre au cœur des Territoires les contributions des entreprises. Donc l'aide d'Action Logement va faire l'objet d'une convention tripartite entre Action Logement, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Cahors. Ça sera une convention de base intégrant tous les concepts d'Action Cœur de Ville et de notre projet de reconquête et qui va permettre de participer à des opérations d'investissement, certes de bailleurs sociaux mais surtout, de propriétaires, d'investisseurs privés qui vont intervenir et qui interviennent déjà sur le territoire, sur le périmètre de notre ORT. C'est un élément qui est vraiment fondamental et qui est vraiment une chance complémentaire, sachant que l'aide d'Action Logement peut aller en valeur maximale jusqu'à 1 000 € du m² de réhabilitation, c'est quelque chose d'extrêmement important. C'est une valeur maximale, dans tous les cas de figure, chaque dossier sera étudié au cas par cas par l'ensemble des services, moitié en subventions, moitié en prêts à faible taux sur une durée de 20 à 30 ans.

Voilà pour ce dispositif qui remet en selle certaines opérations et qui va permettre de participer, vous en avez une première liste en fin de proposition de convention, qui n'est pas une liste exhaustive, qui pourra être complétée et alimentée au fur et à mesure de la vie d'Action Cœur de Ville.

Le deuxième dispositif est de même taille. C'est quelque chose que nous n'avions jamais eu à Cahors. Cahors avait pu bénéficier et bénéficie toujours, dans le cadre de son site patrimonial remarquable, ancien secteur sauvegardé, de ce qu'on appelle la défiscalisation Malraux qui

permet aux propriétaires, aux investisseurs, de déduire de leurs impôts des travaux de réhabilitation patrimoniale qui sont faits sur ces bâtiments suivant des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France dans un contrôle extrêmement strict.

Les pouvoirs publics ont décidé d'aller plus loin parce que ce dispositif Malraux est en réflexion. Notre Maire a apporté sa contribution à cette réflexion il y a quelques semaines encore, pour essayer de reconcentrer davantage de possibilités de ce dispositif sur les villes moyennes puisque pour les Métropoles, leur attractivité économique suffit à tenir le marché, donc il y a une évolution qui est en train de se préparer, mais surtout, un deuxième dispositif a été mis en place. Vous aviez entendu parler du dispositif du nom de l'ancienne Ministre, Sylvia PINEL quand elle était au Ministère du Logement ; le dispositif PINEL concernait la construction neuve, mais le dispositif DENORMANDIE du nom du ministre actuel du Logement, Julien DENORMANDIE, va concerner tous les projets de rénovation dans le cadre de ces périmètres d'opérations de revitalisation des Territoires. C'est un dispositif extrêmement important, nous l'appelions de nos vœux depuis de nombreuses années parce qu'il nous manquait ces outils pour également donner du dynamisme à ces porteurs de projets privés.

Voilà donc deux outils extrêmement importants : Action Logement d'un côté, le dispositif DENORMANDIE qui a été validé et dont les décrets d'application sont sortis en début d'année.

Deux autres dispositifs complémentaires également viennent étoffer cette panoplie d'outils ; c'est notre opération programmée d'amélioration de l'habitat, je ne vais pas revenir sur les chiffres, elle marche extrêmement bien, elle est très dynamique et elle se termine normalement en avril de l'année prochaine. Par ce dispositif, elle va pouvoir être reconduite 5 ans de plus. C'est-à-dire permettre toujours à nos propriétaires occupants à nos propriétaires bailleurs, de pouvoir continuer à engager des travaux de rénovation sur leurs bâtis et donc continuer à améliorer les conditions d'habiter dans le Centre-Ville de Cahors. Enfin, quelque chose qu'on n'avait pas prévu. Je vous avais souvent parlé d'un travail qu'on a mis en place avec des conventions que nous avons passées avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie qui est devenu opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018. Le fait d'être Action Cœur de Ville nous permet de bénéficier d'un autre partenaire, un autre établissement public foncier qui s'appelle l'Epareca et qui avait été créé par des gouvernements précédents ; ça fait 20 ans qu'il existe, c'est un établissement d'État qui accompagnait la politique de la Ville. Les politiques ANRU dont on ne dispose pas, on n'a pas d'élément ici sur Cahors sur le Territoire même dans le Département du Lot.

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, on va pouvoir bénéficier du travail de cet établissement qui va être essentiellement fléché sur les recompositions des rez-de-chaussée commerciaux. Nous avons donc un tissu foncier à Cahors qui est lié à la structure médiévale de la Ville de type parcellaire et il est certain que c'est très délicat de faire venir des enseignes nationales sur 50-60 m² et quand on arrive à en regrouper 2-3, on offre un potentiel relativement important et cette structure est spécialisée dans ce recyclage de locaux commerciaux pour être en adéquation avec la demande qui nous est faite pour toujours maintenir cette activité commerciale de Centre-Ville.

Donc voilà les 4 dispositifs, enfin j'en cite 4, il y en a d'autres qui sont peut-être un peu moins prégnants, mais qui vont vraiment impacter cette action opérationnelle ici à Cahors depuis 2014 et qui s'engagent vraiment de manière beaucoup plus dynamique avec ces nouveaux outils. Donc la délibération numéro 3 a trait à ce dispositif d'Action Logement et comme on était dans cet effet d'enchaînement, vous l'avez vu, au niveau des dates, 2008, 2014, 2018,

2019, ben 2019, on a eu le grand plaisir d'être retenus dans un projet assez particulier qui j'espère marquera notre Ville, c'est la requalification du Palais de Via.

Le Ministère en application de cette politique de requalification, de redynamisation des centres anciens des villes moyennes, a voulu apporter un appui opérationnel plus spécifique et a lancé au 15 décembre 2018, un appel à projets, avec réponses pour le 15 février et les conditions de cet appel à projets étaient vraiment une opportunité pour sortir le Palais de Via du marasme dans lequel il était depuis la fermeture de l'établissement pénitentiaire.

Je le rappelle, c'est un bâtiment qui est propriété de l'État et ce dispositif va nous permettre, par un jeu de consultations, de faire un appel à projets pour permettre à des groupements d'acteurs privés de venir intervenir sur cet établissement évidemment encadré par les règles patrimoniales liées au classement Monuments Historiques et Inscriptions dont va bénéficier ce projet mais également, dans les orientations programmatiques que la Ville et l'État mettent en place. Un élément aussi assez intéressant, c'est que le portage foncier ne sera pas fait par la Ville, il sera fait par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie ; c'est cet outil que nous n'avions pas avant 2018 et qui va permettre d'assurer cette transition entre les domaines, ce qu'on appelle les domaines à l'heure actuelle, France Domaines et ensuite les futurs acteurs de la requalification de ce Palais.

C'est quelque chose qui va devenir très important puisque la Ville de Cahors fait partie des 5 Villes d'Occitanie retenues dans ce dispositif ; il y en a une petite cinquantaine au niveau national et nous allons bénéficier donc d'abord de certaines aides pour organiser la consultation des acteurs mais également, d'une communication nationale auprès de groupements nationaux qui vont venir travailler sur ces villes moyennes. Ces dispositifs avant étaient réservés aux Métropoles. Vous avez le projet Grand Paris, vous avez le projet Grand Nantes, Grand Lille, etc. qui étaient sur ces mêmes dispositifs et la gageure donc qui était enclenchée au travers d'Action Cœur de Ville, c'est de nous faire bénéficier de cet accompagnement. Vraiment cette alimentation que nous avons de ce projet de reconquête de centre ancien. Donc la consultation se fera en 2 phases, d'abord un appel à candidatures qui sera lancé cet été à partir d'un dossier que nous avons constitué, mais que nous avons constitué depuis 5 ans. Depuis 5 ans, effectivement, on applique toujours ce principe de s'intéresser à cette Ville sous toutes ses coutures et nous avons pu par le passé, mobiliser des partenaires qui avaient alimenté finalement ce dossier. Les services de l'État au travers de l'ancien Préfet, Monsieur CAZENAVE-LACROUX, avaient diligenté une étude patrimoniale qui a permis de définir ce qu'il était possible de faire, ce qu'il était interdit de faire et les capacités qu'avait ce site dans son développement futur et surtout, dans sa mutabilité.

C'est un élément qui est extrêmement important, le bâti du Palais de Via est de très bonne qualité technique et offre des volumes qui ne sont pas engoncés en un et qui offrent cette mutabilité de fonctions pour permettre le maintien de la valeur patrimoniale et de retrouver des fonctions d'habitat, de logement, d'hébergement touristique, etc. sans révolutionner, tout en respectant la valeur patrimoniale. Le deuxième outil, vous le savez, nous avons été retenus par la Caisse des Dépôts et Consignations parmi les 10 Villes de France dites Villes Démonstrateurs et dans ce cadre-là, une ingénierie culturelle avait été mise à notre disposition par la Caisse des Dépôts pour réfléchir sur les fonctions qui pouvaient intégrer ce Palais de Via. Et c'est ce travail préalable qui a été fait, je dirais en rideau de l'action principale, qui nous a permis quand l'appel à projets a été lancé le 15 décembre, d'avoir les outils pour pouvoir y répondre et trouver une piste de résolution pour ce joyau patrimonial qui est au centre de notre secteur sauvegardé.

J'ai été un peu long, mais je voulais vous donner cette matière et surtout, cette envie partagée maintenant avec les Cadurciens de faire évoluer cette Ville, ce partage sur la valeur

patrimoniale de ce centre ancien que l'on retrouve maintenant à toutes les réunions ; les réunions de travail dans la rue du Château du Roi par exemple avec les habitants est assez vraiment emblématique en la matière et qui permet vraiment d'agir en cohérence avec les habitants qui vivent dans ce secteur sauvegardé et qui veulent eux aussi qu'ils contribuent au développement de notre Cité.

Mme Geneviève LAGARDE :

Je voulais féliciter Michel SIMON et bien entendu tous ceux qui ont travaillé avec lui sur ce projet. Je crois que ce projet du Palais de Via est absolument extraordinaire. Aujourd'hui certainement, nous n'avons pas encore conscience de ce qu'il apportera à notre Ville. Moi qui ai si bien connu ce joyau patrimonial alors qu'il était dans l'ombre, sans mauvais jeu de mots, nous allons à présent assurément, le mettre en lumière dans cette très belle rue du Château du Roi et plus généralement, ce centre ancien médiéval dont, je crois, l'Histoire retiendra combien, au bout du compte, nous l'aurons transformé.

M. Stéphane CASTANG :

Oui, je ne voudrais pas du tout ternir le tableau, effectivement, ce bâtiment, c'est un joyau, mais en même temps, il devrait être vraiment traité comme tel. Ce qui nous a un peu surpris, c'est le bornage de l'appel à projets puisque les seuls mots en gras qui apparaissaient dans la délibération, ce sont des projets innovants et opérationnels. On imagine bien que ne va pas sortir de cette réflexion un projet ringard et inopérant. Donc, c'est un peu flou, on peut y mettre tout et n'importe quoi derrière, donc évidemment, on va voter pour cette délibération tout en ayant une attention particulière sur la suite qui sera donnée à ce projet.

M. Michel SIMON :

Je vais essayer de vous rassurer, si je peux, Monsieur CASTANG. On est dans le cadre d'un bâtiment qui est en cours de classement en partie, qui va être totalement inscrit et en grosse partie, sur la partie médiévale, classé Monument Historique donc, on a un cadrage qui est vraiment, là, une garantie, sur cette valeur patrimoniale qui sera préservée et certainement amplifiée, remise au goût du jour. Cet appel à projets a été lancé pour redynamiser les centres anciens. Et donc, à l'heure actuelle, comment on redynamise ? On ne redynamise pas en faisant des éléments fermés, mais c'est vraiment de l'innovation, c'est de l'expérimentation, c'est de l'opérationnel immédiat, c'est-à-dire que ce n'est pas pour faire des études pour des études, c'est vraiment rentrer dans une phase opérationnelle, mais nous avons tout le panel, vraiment, de vrais projets dynamiques qui sont vraiment dans l'appel à projets. On a sorti effectivement ces deux mots qui sont les deux mots sur lesquels le Ministère a attiré plus particulièrement l'attention.

M. Michel GRINFEDER :

Oui, globalement, je sépare le Point 3 et le point 4. Sur le point 3, les efforts que vous faites au niveau du logement, au niveau culturel et touristique, j'ai souvent voté la plupart des projets et d'ailleurs, concernant le point 4, je voterai, bien entendu cet appel à projets concernant le Palais de Via. Mais là, par rapport au point 3, il y a un paragraphe qui me choque particulièrement, que je trouve un peu provocateur, je vais le lire : l'implantation d'un complexe cinématographique projet locomotive du Cœur de Ville qui permettra le confortement ou l'accueil de nouvelles économies privées et généralement implantées à proximité de ce type d'équipement structurant. Bon, alors je ne vais pas m'étendre sur le projet cinématographique, mais les Cadurciens, aujourd'hui, peuvent voir l'effet esthétique

de ce bâtiment particulièrement rébarbatif et je pense qu'il y a le mécontentement qui gronde concernant cet aspect qui avait été souligné à de nombreuses reprises déjà, mais bon, c'était un projet, là, on a la réalité, les Cadurciens ont la réalité face à eux et pour le moment, il y a un mécontentement certain avant qu'il ait commencé à fonctionner.

Donc ensuite, je ne vais pas m'étendre là-dessus non plus, mais on n'oublie pas le grave déficit qu'il y a aujourd'hui, accru par un certain nombre de manifestations qui vont venir dans les prochaines semaines et la situation est particulièrement difficile au point de vue de ce stationnement au cœur de Ville et la suppression de cette place Bessières au niveau du parking va, c'est sûr, entraîner un certain nombre de désagréments. Donc pour cela et aussi parce que je pense que le projet de nouvelles activités économiques implantées à proximité de ce type d'équipement structurant, il y a déjà eu à Cahors des volontés d'implantation de galeries marchandes, si les Cadurciens ici présents se souviennent, de ce qu'était un Prisunic et qui est devenu maintenant un Casino, et ces projets ont complètement capoté et je ne veux pas faire Cassandra, mais je pense quand même que ce projet aura beaucoup de difficultés à s'élargir comme vous le dites au niveau activités économiques privées. Bon. On verra ce qui va se passer. En tout cas, du fait de ce paragraphe, Monsieur le Maire, je m'abstiendrai sur le point 3.

Le Maire :

Je ne vais pas, une énième fois, relancer le débat sur le cinéma. Simplement je constate qu'aller juger d'un projet architectural alors qu'il est en pleine construction et en tirer des conclusions, c'est bien que votre décision, elle est de principe et qu'elle ne s'appuie pas sur des éléments esthétiques puisque vous ne savez même pas comment le projet sera au final. Si, évidemment, on juge sur la montée du bâtiment, je ne vois pas trop comment on peut avoir une analyse objective. Et elle ne l'est pas, d'ailleurs. En revanche, je salue vos encouragements sur cette reconquête du cœur d'agglomération que nous avons engagée en 2008 et qui, vous l'avouerez, était certainement un peu utopique, un pari un peu fou et beaucoup se sont quand même cassé les dents, pas seulement ici ; quand on sait à quel point il est difficile aujourd'hui d'engager des rénovations d'un cœur historique, sur un bâtiment extrêmement dense qui n'est pas toujours adapté à la qualité d'habiter qui est attendue aujourd'hui, avec de nombreuses contraintes pour pouvoir engager des travaux.

Ce que je constate aujourd'hui, c'est que ce pari un peu fou, il est en train de prendre forme même si, j'ai bien conscience, il reste encore beaucoup de difficultés.

D'abord, Cahors est reconnue au niveau national, c'est une réalité. J'interviens assez régulièrement et que je suis invité dans divers colloques, je les limite d'ailleurs, avec Michel SIMON qui intervient aussi également pour exposer la stratégie qui a été mise en place à Cahors et dont certaines Villes souhaitent s'inspirer. Nous avons aujourd'hui des outils à notre disposition que nous n'avions pas avant. D'abord, il y a une prise de conscience qu'il faut sauver nos cœurs historiques. C'est là qu'est notre Histoire, notre âme et on ne peut pas l'abandonner pour faire de la construction artificielle en périphérie. Nous avons des outils extrêmement importants en termes d'aides, pas qu'au bénéfice de la Collectivité, d'aides aux porteurs de projets. Je vous invite à communiquer sur le dispositif DENORMANDIE parce que cette défiscalisation aura, comme l'a eu la défiscalisation MALRAUX, un effet extrêmement important pour qu'il y ait et nous en avons, des porteurs de projets qui s'intéressent au patrimoine, mais qui soient en capacité aussi, de retrouver leur engagement financier. L'intervention de l'Apareca, on le sait, est majeure aussi parce que nous avons une problématique sur notre commerce de Centre-Ville, qui est souvent d'avoir des locaux qui sont trop petits et qui ne sont pas adaptés. Donc, incontestablement, que cet

outil national et opérationnel s'intéresse à Cahors et c'est une chance que nous devons absolument saisir. Et puis nous commençons à avoir quelques résultats, des résultats visibles : j'ai quand même quelques remontées sur l'évolution des façades, sur les rues du secteur sauvegardé qui ont quand même une autre apparence que ce qu'elles avaient avant. Nous avons aujourd'hui des chiffres sur la rénovation des logements. Nous avons un engagement de 500 logements rénovés, nous en sommes aujourd'hui à 535 ! Et si je devais n'en citer qu'un, je vous citerais le dernier en cours qui est le projet qui est porté par Procivis, à l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue des Carmes, qui est un projet d'accession à la propriété privée ; cela fait 15 ans qu'on n'en avait pas eus, donc cela fait partie des signes forts et attendus qui me laissent à penser que nous avons sans doute plus que jamais, une possibilité de transformer ce cœur d'agglomération qui le mérite et de remettre en valeur ce patrimoine. La prison est un joyau patrimonial, il y a un attachement des Cadurciens extrêmement fort, aujourd'hui mais force est de constater que ce bâtiment est abandonné, que sa reconquête, sa rénovation vont être lourdes et difficiles, mais il y a une ouverture, une possibilité que nous n'avons pas. Donc, même si nous avons bien conscience qu'il y a des difficultés, que la partie est loin d'être gagnée, ce pari de la reconquête du cœur d'agglomération est en train de générer quelques espoirs et je ne doute pas, pour ma part, que nous n'avons encore rien vu des évolutions de ce cœur historique auquel nous sommes tous attachés parce que je constate et je m'en réjouis, qu'en général, sur la reconquête d'agglomération, il y a unanimité politique de chacune des obédiences pour qu'on puisse rénover et mettre en valeur ce qui est finalement l'histoire de notre Ville. Donc je soumetts ces deux délibérations à votre approbation.

Sur la première, Convention tripartite entre Action Logement, la Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors – Action Cœur de Ville

M. GRINFEDER s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

Sur l'Appel à projets « Réinventons nos cœurs de Ville » sur le site Palais de Via à Cahors – autorisation de lancement de cette opération

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE – ESPACE PUBLIC

5. Programme voirie 2019 – Réfection des trottoirs – Fonds de concours de la Ville de Cahors au Grand Cahors

Mme Catherine BONNET :

Le versement de fonds de concours entre Communauté et commune(s) membre(s) est encadré par des conditions fixées par les loi, jurisprudence et doctrine applicables en la matière :

– Le fonds de concours doit avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement

– L'accord de la Communauté et de la commune concernée doit être exprimé par délibérations concordantes des Conseils communautaire et municipal et obtenu à la majorité simple

– Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Chaque année, l'enveloppe budgétaire allouée par la Communauté à la voirie de la Ville est de 1 066 000 €. Ce montant correspond à celui défini dans le calcul de l'attribution de compensation dédiée à la voirie versée par la Ville au Grand Cahors.

En supplément et en raison principalement de leur état de dégradation avancée consécutif à un manque d'entretien du réseau qui ne pourrait être repris à un rythme suffisant pour en garantir la pérennité, la Ville souhaite participer au programme de réfection des trottoirs de Cahors porté par le Grand Cahors. Pour participer financièrement à ce complément de travaux, la commune de Cahors versera au Grand Cahors un fonds de concours de 250 000 € du budget général de la Ville, couvrant le besoin particulier d'investissement auquel la Communauté d'agglomération doit répondre. Vous l'aurez compris, par ce fonds de concours, la Ville renforce le programme de voirie.

J'ai l'honneur de proposer à notre Assemblée d'approuver le versement par la Commune de Cahors à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors d'un fonds de concours pour la réfection des trottoirs à hauteur de 250 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, conformément à l'instruction budgétaire, d'inscrire ce fonds de concours destiné à la réalisation d'un équipement public en dépense sur la section d'investissement du budget principal 2019 de la Commune de Cahors.

À noter enfin que le Conseil communautaire du Grand Cahors qui s'est tenu il y a quelques jours, a délibéré concordamment à la présente, en inscrivant le fonds de concours versé par la commune de Cahors en recettes sur la section d'investissement de son budget principal.

M. Christophe TILLIE :

Je reconnais qu'il y a des efforts qui sont faits sur les trottoirs, mais je regrette une chose, c'est que sur certains trottoirs qui ont une forte déclivité, il n'y ait pas eu un redressement de fait pour l'accès aux handicapés. Je pense notamment à la rue Hautesserre dont l'accès à Pôle Emploi. Cette rue a été refaite entièrement, la chaussée, les trottoirs, mais ils portent encore une grosse déclivité qui n'est pas très convenable pour les handicapés, les poussettes, etc.

M. Stéphane CASTANG :

C'est également lié à ce qu'on pourrait en faire de ces trottoirs. On parle de réfection, mais j'ai l'impression, à moins que ça n'apparaisse pas dans les délibérations puisque là, elle est purement sur le montage financier, qu'il n'y a pas non plus de réflexion sur ce qu'on pourrait y implanter ; par exemple dans d'autres Villes qui sont d'une autre dimension et qui ne sont pas forcément en France, mais quand on va à l'étranger, on se rend compte de ce qu'il est possible de faire sur ces endroits.

Par exemple des parcs à vélos pour inciter beaucoup plus à l'utilisation du deux roues qui permettrait évidemment, mais c'est un sujet récurrent, de désengorger alors je ne parle pas de rouler à vélo sur les trottoirs, bien sûr, mais par contre, il en existe, mais qui sont sur les parkings de délestage en entrée de Ville, donc il faut prendre la navette... On devrait pouvoir aller en Centre-Ville en deux roues et avoir des endroits pour pouvoir poser en toute sécurité son vélo. Or, visiblement, c'est une simple réfection de la surface et ça s'arrête là.

Mme Catherine BONNET :

Alors, vous l'aurez compris, cette opération permet de rénover la surface ces trottoirs abîmés pour permettre justement aux piétons de circuler.

Il est vrai qu'on ne peut pas partout, à chaque fois qu'on fait de la rénovation de trottoirs, mettre ces trottoirs aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Par contre, ce que nous faisons, ce sont des abaissés de trottoirs au droit des poteaux béton qui permettent à ces personnes de descendre du trottoir et de reprendre la circulation normale. Pour reprendre l'exemple que vous nous avez donné, Monsieur TILLIE, de la rue Hautesserre, vous avez raison, mais il y a une partie que l'on n'a pas pu remettre aux normes mêmes de largeur de ces trottoirs si je pense aux trottoirs côté gauche. Par contre, côté droit, il y a une largeur suffisante pour que ces personnes puissent circuler. Lorsque nous refaisons entièrement la rue, comme la rue Victor Hugo, nous mettons aux normes, même très largement, les trottoirs pour permettre aux piétons et aux vélos de circuler. Vous avez vu la configuration de la Ville, si nous élargissons réglementairement les trottoirs, la circulation ne pourrait plus être aussi fluide qu'elle l'est et il faudrait en totalité enlever le stationnement. C'est le choix qui a été fait de rénover la surface de ces trottoirs-là dans ces cas-là précis. Pour répondre à votre question, Monsieur CASTANG, l'idée est très bonne. Par contre, elle rejoint un petit peu la réponse que je viens de faire à Monsieur TILLIE, c'est-à-dire que la largeur de ces trottoirs ne peut pas permettre ce genre de mobiliers. Par contre, moi, je retiens cette idée pour que dans le cas où nous refaisons entièrement les trottoirs, dans la création de rues nouvelles, à ce moment-là, je penserai à votre idée de mettre du mobilier pour vélos, parce que je trouve que l'idée est très bonne.

Le Maire :

On l'a déjà fait à certains endroits, mais ce n'est jamais assez.

M. Stéphane CASTANG :

Oui, justement, vous parliez également du stationnement qui évidemment était peu compatible, j'ai noté tout à l'heure sur la diapositive l'avant/après de Monsieur SIMON, sur le après, justement, les façades avaient été refaites et c'était très beau, mais les voitures aussi avaient disparu sur la diapo « après ». Et ça participe largement aussi à rendre un Centre-Ville beaucoup plus attractif et attirant.

Le Maire :

Bien sûr c'est quelque chose qui se fait de manière progressive et d'ailleurs, souvent en concertation avec les riverains et les commerçants qui sont de plus en plus souvent moteurs et nous nous en réjouissons, pour enlever la voiture et évidemment trouver ensuite d'autres formes de mobilité. On en a quelques exemples de réunions récentes et d'aménagements de places où on nous a demandé d'enlever la voiture pour avoir effectivement, une qualité esthétique qui n'a rien à voir quand les voitures sont sur la place.

Adopté à l'unanimité.

6. Création Autorisation de Programme/Crédit de Paiement – Aménagement des rues du Secteur Patrimonial Remarquable, programme 2019

M. Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit ici de créer une autorisation de programme pour l'aménagement des rues du Secteur Patrimonial Remarquable, pour le programme 2019.

La mise en place et le suivi annuel des autorisations de programme et des crédits de paiement, c'est une délibération de l'Assemblée qui est distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe, elle, l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps avec les moyens de financement. Parce que, dès qu'on a voté cette délibération, on peut immédiatement exécuter, signer un marché par exemple.

Le suivi des AP et des CP se fait à chaque étape budgétaire, c'est la raison pour laquelle on revoit souvent ce genre d'étape lors des budgets primitifs ou des décisions modificatives dans un souci de communication, de transparence et de suivi, bien entendu. Aujourd'hui, il convient de délibérer pour mettre en place l'autorisation de programme pour l'opération que j'ai indiquée : l'aménagement des rues du Secteur Patrimonial Remarquable, pour le programme 2019 avec un total d'opérations de 420 000 €. Les dépenses, c'est en fait les apports, les dépenses de la Ville de Cahors, 150 000 €, le budget assainissement, 150 000 et le budget de l'eau, 120 000. En crédit, il y a de l'UFCTVA pour 24 606 € et le solde étant la Ville de Cahors pour 395 394 €. Donc je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses des opérations ainsi décrites.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

7. Aménagement des rues du Secteur Patrimonial Remarquable – Programme voirie 2019 – Convention participation financière et Autorisation de programme

Mme Catherine BONNET :

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », prolonge l'action engagée en matière de réaménagement des rues à vocation touristique du site patrimonial remarquable de Cahors en lien avec la révision générale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Pour l'année 2019, le programme de voirie inclut la réfection du revêtement d'une partie des voies reconnues d'intérêt communautaire en béton désactivé pour des raisons esthétiques de valorisation du patrimoine conformément aux prescriptions du PSMV. Dans la mesure où la Communauté d'agglomération, par application du règlement de voirie, ne peut financer que des enrobés bitumineux, nous participerons au financement de la plus-value qualitative de ces revêtements. Les réseaux d'eau et d'assainissement seront réhabilités en même temps que les travaux de voirie. Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux. Aussi, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors pour une gestion globale des travaux.

Le plan de financement – exceptionnel, faut-il le préciser – est le suivant :

Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris) : 1 345 000 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2019 avec une tranche ferme à 894 000 € TTC et une tranche conditionnelle à 515 000 € TTC. Le coût de cette opération est susceptible d'être revu en fonction des marchés et des subventions estimés, a minima, à 300 000 €, qui seront attribués pour cette opération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée de valider l'autorisation de programme à hauteur de 420 000 € TTC ainsi que les crédits de paiements suivants :

CP 2019 Eau : 60 000 euros TTC
CP 2019 Assainissement : 80 000 euros TTC
CP 2019 Budget principal : 90 000 euros TTC
CP 2020 Eau : 60 000 euros TTC
CP 2020 Assainissement : 70 000 euros TTC
CP 2020 Budget principal : 60 000 euros TTC

D'autoriser la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'aménagement des rues du Site Patrimonial Remarquable, ci-annexée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de préciser que les crédits afférents sont inscrits au budget 2019 selon les modalités du plan de financement et de l'autorisation de programme susvisées.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

8. Adhésion à l'association des Maires pour la Paix

M. Bernard DELPECH :

Mes chers Collègues, je vous propose une délibération qui est à l'initiative de Christophe TILLIE du groupe Cahors à Gauche et à l'initiative du mouvement pour la paix qui est plutôt d'obédience communiste aussi. Cette présentation, je la fais parce que j'ai une délégation, mais Christophe TILLIE prendra la parole et le relais tout à l'heure.

L'association à laquelle on propose d'adhérer est l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix qui est en fait la branche d'un mouvement à rayonnement mondial beaucoup plus large des Maires pour la Paix dont l'initiative revient au Maire de Hiroshima en 1982 qui a convaincu son collègue de Nagasaki, vous en comprendrez les raisons. Quelques Villes françaises étaient présentes, 4 en 1985 à cette première conférence des Maires pour la Paix et la branche française est née en 1997. Elle propose aux collectivités territoriales d'adopter des plans ou des programmes locaux d'actions pour une culture de la paix qui eux-mêmes renvoient en fait au préambule de l'Organisation des Nations Unies à la charte qui a été signée en 1945. Donc cette idée est de construire une véritable civilisation de la paix pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cette adhésion s'inscrit dans la lignée du rôle précurseur et pionnier de la Ville de Cahors qui a joué un rôle dans le développement du mouvement mondialiste basé sur la Culture et l'ouverture à l'autre qui est la véritable mondialisation que l'on souhaiterait bien évidemment. À la suite de Cahors, 238 communes sur les 330 du Lot ont adhéré à ce

mouvement à la suite de Cahors Mundi et de mondialisation de ces communes à la suite de Garry DAVIS. L'initiative la plus connue et la plus célèbre pour la Ville de Cahors, c'est l'ouverture et la création de la route sans frontière numéro 1 et d'ailleurs, au passage, je vous invite à revivre cette ouverture à partir de vendredi 24 à 10 heures entre Cahors et Saint-Cirq-Lapopie. Deux autres événements aussi sont dans la lignée et la parenté de cette adhésion, il s'agit de deux initiatives qui ont été prises par le Mouvement pour la Paix, la plantation par le Conseil municipal Enfants d'un arbre de la paix, un Ginko Biloba, vous savez que c'est le premier arbre qui a repoussé après l'explosion de la bombe atomique.

Également aussi, la deuxième initiative, c'est la dénomination de la Fontaine de la Paix en septembre 2012 sur laquelle on peut trouver un extrait de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. ».

Depuis 2001, l'ONU a décrété le 21 septembre, jour d'équinoxe comme étant la Journée Internationale de la Paix.

En 2014, c'est un peu plus de 7 000 Villes qui appartiennent à ce réseau dans le Monde, 150 en France et dans 162 pays. Donc, cette association propose et préconise des approches nouvelles de cette culture, de cette construction des principes de la culture de la paix et également qui s'appuient sur le vivre ensemble qui est défini par l'UNESCO comme devant inscrire ces moyens de lutter pour la paix, le vivre ensemble qui rappelle aussi la laïcité qui est aussi l'une des bases fondamentales de la paix dans toutes les sociétés. Les objectifs de cette association sont de lutter contre les armes et les arsenaux nucléaires, mais aussi d'apporter des moyens et des éléments de construire cette culture pour la paix et par le développement d'une gestion locale.

M. Christophe TILLIE :

C'est vrai que j'avais fait cette demande le 6 novembre dernier lors de notre Conseil municipal et d'ailleurs, je vous remercie d'en avoir tenu compte et de m'avoir proposé de travailler sur cette délibération. C'est vrai que c'était au programme de Cahors à Gauche aux dernières élections municipales, donc c'est bien que ça se réalise. Je vais vous citer, en Europe, puisqu'on parlait de l'Europe tout à l'heure, il y a 2 000 Collectivités Locales qui sont adhérentes à cette association. J'ai moi-même pris contact avec le délégué général de l'association française afin de vous donner plus de détails si vous le souhaitez sur les actions et le fonctionnement de la structure. Je peux vous citer quelques Villes, d'ailleurs, la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui a réalisé récemment un gros travail de mémoire sur la Grande Guerre ; avec des expositions, la Ville de La Rochelle qui a intégré dans ses programmes éducatifs des valeurs de citoyenneté, de vivre ensemble, d'ouverture sur le Monde, de lutte contre les exclusions. La Ville de Bègles quant à elle est plus axée sur l'éducation populaire. Il y a en a d'autres. La plus proche d'ici, je pense que c'est Cordes-sur-Ciel, dont le Maire est un ancien Ministre de la Défense, Paul QUILES. En fait, c'est très important, je pense, de relier cette adhésion à l'association Cahors Mundi parce que, vous le savez, enfin si vous ne le savez pas, je vous le rappelle, la route Mondiale sans frontière Numéro 1 fait partie de notre patrimoine immatériel et culturel et l'année prochaine, nous allons célébrer les 70 ans de cette épopée mondialiste et j'espère bien qu'on aura le soutien de l'AFCDRP, qui a un réseau important, avec un bon carnet d'adresses et qui pourra nous apporter des aides pour la construction d'une manifestation d'ampleur. Je vous remercie.

M. Stéphane CASTANG :

Oui, effectivement, cette adhésion à cette structure est une excellente nouvelle, même si on peut s'étonner qu'elle arrive aussi tardivement puisque la branche française existe depuis 1997, mais vaut mieux tard que jamais, il n'y a pas de souci ; j'observe simplement qu'à l'occasion du vote de la délibération numéro 2, une enveloppe de 250 € a été votée quand par exemple, l'opération des 900 ans de la cathédrale reçoit 15 000 €... On imagine que puisque les crédits étaient disponibles cette année et que les 900 ans, ça n'arrive qu'une fois, l'association Cahors Mundi pourrait potentiellement justement sur les 70 ans d'existence l'an prochain bénéficier de cette enveloppe-là disponible. Je pense que la cause vaut au moins autant la peine que la première.

Pour finir, j'observe qu'effectivement sur la délibération deux événements ont illustré l'attachement de la Commune au mouvement pour la paix, Monsieur DELPECH l'a dit, la plantation du Ginkgo Biloba et la nomination de la Fontaine de la Paix. Pourtant, une troisième aurait pu y figurer, mais n'y est pas : lorsque le centre universitaire a été restructuré, restait à le rebaptiser ; une boîte à idées à la disposition des usagers et des personnels avait été installée à cette fin, le nom de Robert SARRAZAC semblait largement plébiscité et le site s'appelle finalement le site Maurice FAURE.

Le choix semblait être fait avant même que la boîte à idées ait été close. Donc, qui était SARRAZAC ? Tout le monde le sait je pense ici, le pseudonyme de Robert SOULAGE qui a participé à l'élaboration de la charte de la mondialisation, qui avait été proposée au vote du Conseil municipal de Cahors le 30 juillet 1949, 29 ou 30 ?

M. Christophe TILLIE :

29.

M. Stéphane CASTANG :

Alors, peut-être que la délibération avait duré après minuit et on était passés au 30, je ne sais pas. S'ensuivit une grande consultation populaire à laquelle participa 70 % du corps électoral à l'époque et qui recueillit près de 60 % de votes favorables. J'établis juste la comparaison entre les deux, donc autres temps et autres méthodes.

M. Francesco TESTA :

Juste une précision puisque ça n'a pas été dit par Bernard DELPECH, c'est que pour les inaugurations de vendredi, les bornes ont été réalisées par le Lycée Monnerville.

Le Maire :

C'est exact. Et par les élèves, surtout.

M. Christophe TILLIE :

Je voulais rectifier la date du 30 juillet, en fait, c'est le 29, comme cela a été précisé sur la correction de la délibération, mais tu parles de Robert SARRAZAC, mais on pourrait aussi associer Louis SAUVÉ et puis tant d'autres qui ont été au cours des années depuis 70 ans, actifs dans le mouvement, ça serait peut-être trop long de les citer tous et on ne les connaît pas tous d'ailleurs puisqu'il y a certainement des anonymes aussi qui ont participé à cette aventure.

Adopté à l'unanimité.

9. Saison culturelle 2019/2020 de la Ville de Cahors – Contrats et conventions de partenariat pour les spectacles, les arts visuels et les arts plastiques

Mme Françoise FAUBERT :

Mes chers collègues, nous préparons la saison culturelle 2019-2020. Donc après une saison culturelle qui s'achève fin de semaine riche et qui a conquis les spectateurs, la prochaine saison sera dévoilée début octobre et la programmation est en cours de bouclage. Les contrats et conventions avec nos partenaires pour les spectacles des arts visuels ou encore des arts plastiques seront donc signés.

Cette convention a donc pour objectif d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec nos partenaires, à signer les contrats et conventions et à autoriser également Monsieur le Maire à imputer les dépenses artistiques et techniques relatives à cette prochaine saison.

Adopté à l'unanimité.

10. Cotisation ICOM – Membres institutionnels

Mme Françoise FAUBERT :

Une délibération pour permettre une adhésion à la demande de la directrice du musée à un réseau qui permet d'accéder à différents types de Collections et disciplines muséales. Rejoindre ce comité permet de participer à des discussions entre professionnels, des échanges, des partages d'expériences de savoir-faire, de bonnes pratiques et aussi de rejoindre des groupes d'intérêt ou des groupes de travail de certains comités internationaux. Donc le choix des comités sera le suivant :

- ICEE (Comité international pour les échanges d'expositions)
- ICFA (Comité international pour les musées et collections des beaux-arts)
- ICOFOM (Comité international pour la muséologie)

Le montant de la cotisation fixé pour l'année 2019 est de 350 euros.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'approuver cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

ANIMATION

11. Cahors Plage 2019 : Conventions de partenariat associatif

M. Vincent BOUILLAGUET :

Quelques délibérations sur Cahors Plage qui approche et aura lieu du 13 juillet au 18 août 2019. Cela offrira comme chaque année, des animations ludiques nouvelles pour les petits et les grands bien sûr. Comme chaque année, cette animation majeure a le soutien de très nombreuses associations du tissu cadurcien ou du Grand Cahors. Elles sont quasiment toutes gratuites même si certaines demandent une participation plutôt symbolique et chaque année, on refait des conventions types de partenariat avec les associations ; l'objet de la délibération, c'est de valider la convention classique de partenariat de Cahors Plage 2019 avec les partenaires.

Mme Brigitte RIVIERE :

Oui, ça va être très rapide, vous connaissez notre réticence par rapport à Cahors Plage, donc c'est uniquement pour ces raisons-là que je m'abstiendrai sur l'ensemble des délibérations. Plus précisément, c'est le côté « Plage » qui nous déplaît le plus. Évidemment, on trouve très intéressant le fait de solliciter un certain nombre d'associations de manifestations qui proposent des animations, ça, c'est très intéressant, mais le côté « Plage », je trouve que ça rentre dans le cadre, voilà, de quelque chose que l'on fait, qu'il faut faire et je ne trouve pas ça très écologique non plus par rapport au sable. Je trouve que ça coûte très cher.

On pourrait avoir ce genre d'animation sans avoir le côté « Plage » et je trouve que le coût qui est imputé est important et à côté de ça, je trouve que ça intervient sur un laps de temps qui est très court sur l'été alors que, finalement, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager d'avoir ces manifestations attractives pour les enfants et pas que, sur un laps de temps beaucoup plus long. Voilà.

M. Stéphane CASTANG :

C'est vrai qu'enlève la Plage à Cahors Plage, il reste Cahors, donc... Mais en même temps, je dis ça sous forme de boutade, mais ça rejoint quand même les propos de Madame RIVIERE, on s'est toujours abstenus, on n'est pas du tout contre le projet de Cahors Plage, on n'est pas contre par principe, mais c'est simplement qu'une plage végétalisée ça ne semble pas inconcevable, c'est effectivement ce sable qui est traité et pour ce type d'usage, le sable mériterait un traitement autre et ce n'est pas le cas. Ensuite, c'est effectivement, du coup, abstention sur les 3 délibérations et là, je n'ai perçu non plus sur aucune des 3 un début de budget prévisionnel autant en recettes qu'en dépenses, il n'y a rien. Alors, c'est vrai qu'une des délibérations concerne le niveau de parrainage donc il est difficile d'avoir des chiffres précis puisqu'on ne connaît pas encore le niveau de parrainage, mais on ne sait pas du tout l'opération, là, à travers ces 3 délibérations, à combien on envisage les dépenses, quelles vont être les recettes et à quelle hauteur. C'est secondaire dans la décision de s'abstenir, mais par souci de transparence...

M. Christophe TILLIE :

Pour ma part, ça me gêne beaucoup en fait, l'emploi de tout ce sable. Alors, la plage, je suis pour, contrairement à Madame RIVIERE, je trouve que c'est important que les familles puissent avoir une activité, ceux qui ne partent pas en vacances, ils peuvent au moins profiter d'un peu de détente, un peu de plages. Là, je le conçois parfaitement. Vous savez que le sable, je dirais que c'est la troisième ressource la plus utilisée après l'air et l'eau. On a de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner en sable. Les carrières se vident, on ne peut plus draguer les rivières pour des raisons environnementales, vous le comprendrez, donc maintenant, on va puiser le sable dans les fonds marins. Les fonds marins, c'est pareil, ce n'est pas inépuisable et ça détruit toute une biodiversité. On absorbe une matière qui a mis des dizaines, voire des centaines de milliers d'années à se constituer. C'est une catastrophe pour les organismes situés au plus bas de la chaîne alimentaire et la biodiversité est menacée, engendrant des conséquences directes pour l'Homme. Donc, effectivement on ne peut pas s'en passer, du sable. On ne peut pas s'en passer dans le bâtiment, notamment. Dans le bâtiment, c'est vrai qu'on a des constructions sur toute la planète qui sont en béton. Je ne vais pas condamner l'emploi forcément du béton, mais j'aimerais bien qu'on essaie de réserver son utilisation pour les usages pour lesquels il reste incontournable. On peut faire des efforts, par exemple, sur Cahors Plage, d'accord pour cette plage en bas sur les berges, mais sur la place des Acacias, est-ce que c'est vraiment nécessaire de mettre du sable ?

On ne peut pas trouver un autre aménagement plus végétal ? De la pelouse, enfin, quel qu'il soit, mais pour éviter cette orgie de sable si je peux me permettre.

M. Daniel COUPY :

Tous les ans, c'est la même rengaine. Le sable... On l'impression qu'on amène du sable et qu'une fois qu'on s'en est servis pour Cahors Plage, on le rebalance dans la nature ou peut-être dans la rivière. Non, ce sable a diverses utilités, il est stocké chez les entrepreneurs, il est mis sur les stades puisqu'Alain SAN JUAN vous expliquera que l'entretien des stades nécessite de les ensabler, ce sont de grosses quantités. Alors, comparez la surface d'un stade et la surface de Cahors Plage, vous allez voir qu'il en part déjà pas mal. Ensuite, je suis les travaux sur le secteur de Cahors et la plupart des entreprises, beaucoup d'entreprises, viennent chercher le sable sur le dépôt qui a été stocké une fois que Cahors Plage a été fermé. Il est obligatoire aujourd'hui d'enrober les canalisations de sable, ce sont de grosses quantités, alors, chaque fois on reparle du sable mais il a une utilité. Ce que l'on pourrait peut-être me reprocher, c'est la dépense en gasoil pour les véhicules pour l'amener, mais au-delà, il ne faut pas pousser.

M. Michel GRINFEDER :

Je partage la plupart des arguments qui ont été donnés concernant cette manifestation à la fois sur le plan du coût, sur le plan environnemental. Le coût aussi environnemental, mais dans la continuité de ma précédente intervention, je voulais m'inquiéter de la situation au mois de juillet du stationnement dans notre Ville : plus de place des Acacias, plus de place Bessières, la partie de la place de Gaulle amputée pour le festival de blues en grande partie, quand on sait la situation actuelle, je crois qu'on aura beaucoup de complications à la fois pour les riverains et pour les touristes qui vont venir dans notre Ville à cette période. Qu'est-ce que vous avez envisagé, Monsieur le Maire, pour pallier ce déficit en places de stationnement dans le centre-ville ?

M. Vincent BOUILLAGUET :

J'avoue que je suis un peu déçu parce que chaque année on arrive à trouver de nouveaux arguments. Une fois, c'était le sable, une fois, c'était le stationnement, une fois, c'était les animations et là, ce sont les mêmes qui reviennent, donc je suis un peu déçu de ne pas avoir d'éléments nouveaux. Alors, les uns ne veulent pas de plage, les autres, pas de sable, ou moins de sable. Ce n'est plus Cahors Plage ! Moi, je suis au contraire, favorable, mais je ne suis pas le seul évidemment, c'est toute l'équipe, à ce concept de ville-plage et il n'est pas que Cadurcien. C'est un argument qui n'est pas revenu aujourd'hui, mais on nous a reproché que ça se faisait ailleurs. On a certainement une des plus belles ville-plage de France avec tous les atouts. C'est une plage en centre-ville, à 5 minutes de la Mairie ; mon plaisir, c'est de voir des gens remonter le boulevard avec la serviette sur l'épaule, je trouve que c'est formidable. On a une rivière baignable, navigable, peu l'ont. On a un site remarquable, vraiment, comme je disais à 5 minutes de la Mairie, mais qui vraiment beau en soi : herbe ou sable, j'en conviens. On l'avait fait, rappelez-vous, pour les Cadurciens qui ne partent pas en vacances et quand bien même ils partent en vacances, ils ne partent pas pendant deux mois ! C'est une animation qui dure un mois, mi-juillet/mi-août.

Alors, soit ce n'est pas assez, mais auquel cas, ça va coûter plus cher, soit c'est trop et ça ne sera pas suffisant non plus.

Ce que je veux dire sur ce sujet, c'est que c'est l'animation, vraisemblablement la moins chère que nous portons, parce que si vous divisez le coût de l'animation par le nombre de

jours, c'est bien moins cher que d'autres manifestations en place qui durent un, deux, trois, quatre jours. Ça dure 35 jours ! On a fait 42 jours au maximum, 32 au minimum, vous divisez la somme à peu près de 70 000-80 000 € par 30 à 40 jours, c'est une animation qui coûte 1 500 €-2 000 € par jour, c'est très faible.

J'ajoute que cela satisfait quand même beaucoup de jeunes Cadurciens ou de Grands Cadurciens, ce sont nos enfants, ce sont les vôtres qui découvrent un premier métier, une première approche de l'emploi, qui gagnent quelques sous pour financer leurs études, il y a énormément de jeunes, mais il y a également des moins jeunes, il y a le Foyer du Petit Mot, il y a les centres sociaux, il y a les colonies de vacances, il y a énormément de passage.

Je veux dire, c'est populaire et c'est gratuit. On voulait le faire il y a quelques participations de 1 € ou 2 € pour certaines animations, mais quand on voit les grands-parents se promener main dans la main avec leurs petits enfants qui passent des heures sur le trampoline qui est gratuit, sur les jeux ou bien les gens qui jouent à la pétanque ou autres, franchement, moi je trouve que c'est une très bonne chose, c'est une animation phare, je ne vois pas comment on pourrait, nous en tout cas, la renier tellement elle a apporté désormais dans l'offre touristique de Cahors dont elle fait partie. Parce que les gens, quand ils se rapprochent de l'Office de Tourisme, de l'Hôtellerie, etc. qu'est-ce qu'ils demandent ?

« Qu'est-ce qu'on peut faire à Cahors ? »

Il y a le musée, il y a ceci cela. On dit : « Il y a Cahors Plage ». Parce que Cahors Plage, ils peuvent le dire parce que c'est pérenne, enfin si je puis dire, ça dure plus d'un mois donc ça couvre pratiquement la période estivale et donc ils peuvent renvoyer les touristes sur cette animation qui n'est pas de deux jours. Enfin, je pourrais être, pas dithyrambique, mais je pourrais être très long parce que c'est un sujet qui me plaît beaucoup.

Pour en revenir au coût, il y a plusieurs coûts. Il y a les saisonniers, je vous en ai dit deux mots ; il y a le sable, en effet, qui est récupéré, on peut citer aussi les carrières, les clubs hippiques qui viennent en récupérer. Il y a beaucoup de demandeurs en la matière, il y a le gardiennage, bien sûr.

Après, on a quelques recettes, quand même. Parce que la buvette génère entre 15 et 25 000 € selon les saisons. Cette année, on a décidé de faire un peu différemment, il y a le droit d'occupation du domaine public, c'est un coût, vous avez à peu près 90 000-100 000 €, mais vous avez 15 000-20 000 de recettes. C'est pour ça que j'évoquais le montant de 70 000 à 80 000 € nets. Voilà les premiers éléments que je peux vous donner, je ne sais pas si j'en ai oublié dans mon propos. Sinon, veuillez me pardonner ou me questionner.

M. Stéphane CASTANG :

Non, enfin, juste un complément : des arguments, vous en avez donné largement assez et ils sont d'ailleurs justement largement partagés. En plus là, vous caricaturez un peu nos interventions ! J'ai commencé par dire qu'ACHD n'était pas contre le principe de Cahors Plage. Donc il ne faut pas nous faire passer pour des petits grincheux qui par principe sommes contre systématiquement. Justement, vous avez signalé que ça se passait dans d'autres Villes en France et c'est vrai, mais certaines, dont je crois Paris Plage, de mémoire, mais d'autres, c'est sûr, sont passées justement aux plages végétalisées, donc ils ne sont pas plus couillons là-bas qu'ici donc c'est possible.

Après, j'imagine qu'on ne ferait pas une plage en sable pour après la redonner aux centres hippiques ou aux entreprises qui vont enrober les canalisations, ce n'est pas pareil par rapport à ce que vous disiez, il y a une différence entre mettre du sable dans des tranchées pour stabiliser les canalisations et poser les fesses dessus et éventuellement pour les petits à

mettre aussi à la bouche, donc j'imagine que le projet resterait tout aussi attractif avec une plage végétalisée. Je ne vois pas pourquoi par principe, par contre, vous vous obstinez à ne pas entendre cet argument. Alors, le sable, ça fait rêver, mais bon, on est quand même à Cahors même avec une plage de sable.

Intervention et échanges inaudibles

M. Christophe TILLIE :

À Cahors à Gauche, on a la même réflexion que Stéphane CASTANG, c'est vrai que c'est bien comme animation, je l'ai reconnu, je trouve que pour les familles qui ne partent pas en vacances, il n'y a rien d'autre, presque. Enfin... Presque. Mais c'est vraiment l'utilisation intensive surtout sur le parking en haut, c'est tout. Après, la plage, je reconnais que, bon, ça fait vacances, comme vous dites, effectivement.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT, M. GRINFEDER, M. CASTANG, M. TILLIE s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

12. Cahors Plage 2019 : Conventions de parrainage

M. Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit des conventions de parrainage avec la société Alliance Pub qui fait un apport de 500 € et les Opticiens Mutualistes 250 €. Puisque c'est un parrainage, il y a la contrepartie qui prend soit la forme d'une promotion, soit une publicité sur notamment sur les supports de communication.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT, M. GRINFEDER, M. CASTANG, M. TILLIE s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

13. Cahors Plage 2019 : Occupation domaine public pour restauration rapide

M. Vincent BOUILLAGUET :

C'est la nouveauté, si je puis dire, par rapport à l'an passé puisque la buvette qui était municipale faisait concurrence, ça a toujours fonctionné comme ça et plutôt bien, avec le restaurateur qui vendait le solide et la municipalité qui, par le biais d'une régie, assurait la buvette. On s'aperçoit que c'est quand même toujours un peu plus difficile pour nous, parce que ça nécessite, comme je viens de le dire, une régie, avec des managements de fonds à apporter régulièrement au Trésor Public et il faut nommer un régisseur, faire les approvisionnements, etc. Donc, c'est plutôt une charge, même si c'est très agréable de tenir la buvette et en contrepartie, il y a le restaurateur dont c'est le métier, qui souffre un peu et qui a envie de vendre également des boissons. Et ce n'est pas facile de trouver des restaurateurs sur des périodes un peu courtes comme ça, donc on a réfléchi et proposé cette solution que le restaurateur qui serait retenu puisse faire les deux.

En échange de quoi, il y a une augmentation de l'occupation du domaine public et donc la redevance qui était l'an dernier fixée à 1 000 € pour occuper le domaine public passe cette année à 2 500 €. On va gagner moins de recettes, celle que j'évoquais, mais il y aura quelques saisonniers en moins pour tenir la buvette. C'est toujours le même choix cornélien.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT, M. GRINFEDER, M. CASTANG, M. TILLIE s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

14. Cahors Plage 2019 : Règlement intérieur de la manifestation

M. Vincent BOUILLAGUET :

Le règlement intérieur n'a pas évolué par rapport aux années précédentes, il avait évolué un peu l'an dernier, mais cette année, il n'a pas évolué. En fait, il reprend uniquement en nouveautés les dates qui forcément changent d'une année sur l'autre, cette année, c'est du 13 juillet au 18 août 2019 et il s'agit par cette présente délibération d'approuver le règlement intérieur qui fixe un peu les droits et obligations de chacun des visiteurs, notamment.

M. MAFFRE (par procuration), Mme RIVIERE, Mme DIRAT, M. GRINFEDER, M. CASTANG, M. TILLIE s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

DRH

15. Évolution de la prise en charge des frais d'hébergement des agents dans le cadre de déplacements temporaires

M. Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'une délibération portant sur le domaine des Ressources Humaines. C'est juste l'application d'un décret qui est sorti le 26 février 2019 qui modifie le décret très ancien de 2006 sur les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents des collectivités et ce décret a porté le taux des indemnités d'hébergement, des nuitées, donc, à des montants différents. Ils étaient de 45 € pour les nuitées en régions et 60 € à Paris ; c'est désormais en taux de base 70 € en région et 90 € pour les grandes villes et communes de la Métropole du Grand Paris. Et 110 € pour Paris intra-muros.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire :

La prochaine aura lieu le 2 juillet a priori.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.

Le secrétaire de séance,



Thibaut ROUET

